

2. Le baron Jean-Baptiste Louis GROS : représentant plénipotentiaire de la France pour le traité d'amitié de commerce entre la France et le Japon

Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les pays occidentaux se rapprochent du shogunat d'Edo¹, toujours isolé, à la recherche de l'ouverture du Japon. En 1854, la signature du traité de paix et d'amitié nippo-américain met fin à la politique isolationniste du Japon. En 1858, après les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Russie et le Royaume-Uni, la France signe à son tour un traité commercial avec le Japon. La conclusion de ce traité marque le début des relations diplomatiques officielles entre le Japon et la France. Et 160 ans après la signature, en 2018, "Japonismes 2018", un événement culturel et artistique de grande envergure en France, a célébré cet anniversaire.



Jean-Baptiste Louis GROS
(Bibliothèque nationale de France)

Le baron Jean-Baptiste Louis GROS (1793-1870) était le représentant plénipotentiaire du côté français lors des négociations du traité d'amitié et de commerce entre le Japon et la France. Ce diplomate avait fait le déplacement jusqu'au Japon en 1858 pour le négocier. Ce traité était basé sur ceux déjà conclus avec d'autres pays. Selon les recherches du diplomate ARITOSHI Koichiro², alors conseiller de l'Ambassade du Japon en France, le traité entre le Japon et les Etats-Unis ainsi que le traité nippo-britannique précisait que le tarif douanier pour le vin soit établi à 35%, ce qui revenait à dire que l'importation était interdite à ce niveau selon le baron GROS. Ce dernier insista alors pour fixer ce taux à 20% dans le traité nippo-français. Pour ce faire, il essaya de convaincre ses interlocuteurs japonais en leur expliquant que contrairement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou à la Russie, la France produisait du vin de grande qualité et que, s'ils ne baissaient pas le tarif douanier, les Japonais ne pourraient goûter ni au délicieux vin rouge, ni à l'excellent champagne français. Cependant, le Japon n'a pas adhéré à la position du baron, rétorquant que si l'importation de vin français s'avérait nécessaire, les tarifs douaniers seraient revus à la baisse cinq ans plus tard. Les Japonais ajoutèrent qu'au Japon aussi il y avait déjà du bon vin (saké) qui leur apportait pleine satisfaction.

¹ Edo était l'ancien nom de Tokyo et fut changé en Tokyo en 1868.

² D'après l'article d'ARITOSHI Koichiro "Traité de commerce et d'amitié entre la France et le Japon, contenu et processus du point de vue littéraire français (2) - Le début de la diplomatie et des négociations commerciales entre le Japon et la France" paru dans le numéro de juillet 2018 du magazine Finances, revue d'informations du ministère des Finances.

2. Le baron Jean-Baptiste Louis GROS : représentant plénipotentiaire de la France pour le traité d'amitié de commerce entre la France et le Japon

En février 2019, soit près de 160 ans après la revendication du baron GROS, avec l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et le Japon, les droits de douane sur le vin importé de l'UE (y compris depuis la France) vers le Japon ont été immédiatement supprimés. Inversement, les droits de douane sur le saké importé depuis le Japon vers l'UE ont également disparu.



sépulture du Baron GROS

Le baron Gros repose aujourd'hui paisiblement dans l'ancien cimetière de Saint-Germain-en-Laye³.

Mise en ligne: le 12 février 2021

³ M. ARITOSHI a retrouvé la sépulture du Baron GROS grâce à M. Alain ANDERSEN, délégué régional pour les Yvelines de l'Association pour la Conservation des Monuments Napoléoniens.